

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2023

Etaient présents : Mmes BARTHELAT épouse MÉRITÉ Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. MAZET Pierre, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis.

Excusé : M. BOULIGNAT Florian

Secrétaire : M. VOYER Denis

N° 2023-039-06 - 8.8

### ZONES D'ACCELERATION DES ENR (implantation d'installations de production d'énergie renouvelables) :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 impose la création de ces zones dans chaque département. Chaque commune peut anticiper ces implantations en les identifiant. La communauté de communes devra ensuite se prononcer sur une cartographie reprenant l'ensemble des projets communaux.

Un débat a eu lieu dans une réunion précédente amenant le conseil municipal à ne pas proposer de zones pour plusieurs raisons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NE PROPOSE PAS de zone d'accélération des EnR** pour les motifs suivants :
- Toute la commune est exploitée au niveau agricole et il n'existe pas de terrain libre
  - Présence de trois monuments historiques sur la commune inscrits à l'ISMH (Eglise, château de Fontariol, château du Max)
  - Projet éolien en cours sur la commune avec un avis défavorable de Mme la Préfète de l'Allier
  - Habitat dispersé
  - Les projets photovoltaïques au sol nécessitent une grande surface inexistante sur la commune mais quatre déclarations préalables pour des panneaux photovoltaïques en toiture ont été déposées entre janvier 2022 et août 2023, notamment sur des hangars agricoles.
  - Un méthaniseur d'une puissance de 250 kWh est déjà en service au lieu-dit « Larvéron ».

Le conseil municipal précise que tout nouveau projet sera étudié.

Pour extrait certifié conforme,  
Benoit SIMONIN, Maire

